

Le 20 novembre 2015

La location active

Une expérimentation entre la Ville d'Echirolles et l'Opac38

Le dispositif expérimental qui va être mis en place entre l'Opac38 et la ville d'Echirolles, a pour objectif de rendre acteurs les demandeurs dans leur recherche de logement. Cette expérimentation a également d'autres objectifs :

- accroître la transparence et la lisibilité du processus d'attribution et offrir une alternative au parcours d'attribution existant,
- garantir un accès pour tous et attirer de nouveaux profils de demandeurs qui pensent ne pas être éligibles à l'attribution d'un logement social et,
- faire baisser le nombre de refus après propositions.

Elle permet aussi de responsabiliser le demandeur, de le mettre face à la réalité de l'offre et ainsi de bien identifier ses besoins et sa capacité à accéder à un logement, mais surtout cette démarche novatrice lui assure un gain de temps, en ciblant sa recherche sur un logement et un quartier qui répondent à ses choix.

Il s'agit d'expérimenter **une nouvelle modalité d'attribution** reposant sur une information du demandeur relative aux logements à attribuer en l'invitant à se positionner directement sur le logement qu'il souhaite. Les demandeurs peuvent découvrir les logements venant de se libérer sur internet et s'identifier sur celui qui correspond le plus à leur recherche : c'est ainsi être acteur.

Dès qu'il se libère, un logement sur quatre soit 25% (pourcentage délibéré par l'Opac38), sera mis en ligne avec les informations nécessaires à la connaissance du demandeur (loyer, charges, localisation, conditions d'attributions), sur la trame d'une petite annonce internet. Les annonces sont retirées au bout d'une semaine ou dès lors que plusieurs personnes (10 au maximum) ont déposé un dossier concernant un logement. Les dossiers sont ensuite traités de manière réglementaire en commission d'attribution qui a lieu toutes les semaines.

Dans la droite ligne de la loi ALUR, les délibérations du conseil d'administration de l'Opac38 du 3 mars 2015 et du conseil municipal de la ville d'Echirolles du 26 octobre 2015 engagent l'expérimentation à compter du 1er février 2016.

Cette expérimentation à Echirolles est ouverte à d'autres partenaires qui souhaiteraient intégrer le dispositif, à l'instar d'autres territoires également précurseurs depuis 2014 à savoir le Pays Voironnais dont une évaluation positive a été présentée, la ville de Grenoble début 2015 et l'inter-bailleurs ABSISE (Association des Bailleurs Sociaux de l'Isère).

Il faut aussi préciser que le service habitat de la ville d'Echirolles, dans un souci constant de proximité et d'écoute réactive, et l'Opac38 restent à la disposition des demandeurs pour les aider dans leurs démarches. Il s'agit de noter également que cette expérimentation est menée sur une année, dont les effets seront suivis régulièrement avec des bilans intermédiaires trimestriels.

Le protocole de cette expérimentation est signé le 20 novembre 2015.

Contact presse : Monique FARRIER – 04 76 20 50 71